

rétablissement de la paix et de la stabilité au Liban. Des négociations sur le retrait des diverses forces devraient être menées coûte que coûte et ne devraient pas s'embourber dans la poursuite d'autres objectifs. Nous avons déploré l'occupation injustifiée de Beyrouth-Ouest par Israël ; les massacres des camps de réfugiés de Sabra et Shatila à Beyrouth nous ont profondément choqués et révoltés.

Depuis le début de l'invasion israélienne, nous avons versé 3,05 millions de dollars au Liban à titre d'aide humanitaire. À mesure que les besoins se précisent, nous examinerons quelle sera la meilleure façon d'aider les Libanais et les Palestiniens au Liban.

Bien qu'on n'ait pas demandé au Canada de faire partie de la force multinationale, nous avons eu des entretiens avec plusieurs autres pays sur la question de la force de paix au Liban. Il serait prématuré de se demander quelle pourrait être la réaction du gouvernement du Canada s'il était invité à faire partie soit de la force multinationale soit d'une nouvelle force des Nations Unies au Liban.

Sur le plan du conflit en général, nous sommes partisans d'un règlement de paix juste, durable et global fondé sur la Résolution 242 du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne le droit de tous les pays de cette région à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et l'obligation pour Israël de se retirer des « territoires occupés » en 1967. Le statut final de ces territoires doit être décidé par voie de négociation. Nous nous opposons à tout ce qui préjugerait de l'issue de ces négociations, notamment à des opérations sur le terrain ou à des résolutions unilatérales dans des enceintes internationales. Nous sommes partisans de la sécurité, du bien-être et des droits d'Israël en qualité d'État légitime et indépendant au Moyen-Orient. Puisque nous souscrivons au principe d'universalité, nous nous opposons à toute initiative visant à suspendre ou à chasser Israël des Nations Unies ou de ses agences spécialisées. Parallèlement, nous avons déclaré devant l'ONU notre opposition à certaines politiques israéliennes.

Le Canada a fait clairement comprendre à Israël qu'il ne peut lui reconnaître le droit que ce pays s'est arrogé de garder une mainmise permanente sur les territoires occupés. Nous nous inquiétons beaucoup des activités d'Israël sur le terrain en vue d'élargir cette mainmise : son annexion de la Cisjordanie et des Hauteurs du Golan et l'établissement de colonies dans les territoires occupés. À nos yeux, ces opérations sont contraires au droit international et ne favorisent nullement le processus de paix. Le nombre, la superficie et la population totale des colonies ont beaucoup augmenté depuis le milieu des années 1970 lorsque nous avons commencé à critiquer leur création. Nous aimerions voir non seulement le gel, mais la fin de ces activités. Le fait que les porte-parole israéliens répètent sans cesse qu'Israël ne se retirera jamais de ces territoires, ajouté à la volonté déclarée d'augmenter le nombre des colonies israéliennes et de rejeter toute suggestion sur leur retrait dans le cadre d'un arrangement de paix, compromet sérieusement les chances de succès de négociations qui ouvriraient